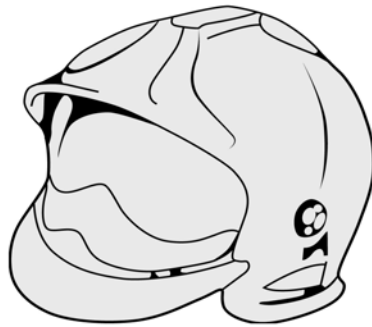


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2007-12

ANNEE 2007

Edition du 18 octobre 2007

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2007-12

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 octobre 2007

2007 – 039 - Approbation de procès-verbaux	4
2007 – 040 – Suppressions et créations de postes	5
2007 – 041 – Accident en service commandé	7
2007 – 042 – D.M. 2 - 2007	8
2007 – 043 – Programme de construction des CS et CI	9

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
12 octobre 2007**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 octobre 2007

OBJET

2007 – 039 - Approbation de procès-verbaux

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 12 octobre 2007 à 13h00, au conseil général, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Hériot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gigon, Gorges, Hamel, Huwart, Sourisseau, Térouinard, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances des 3 et 6 juillet 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-12 du : 18 octobre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 15 octobre 2007

est exécutoire à la date du : 18 octobre 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 octobre 2007

OBJET

2007 – 040 – Suppressions et créations de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 12 octobre 2007 à 13h00, au conseil général, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Hamel, Huwart, Sourisseau, Térrouinard, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 octobre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

à compter du 1^{er} novembre 2007 :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- la suppression de deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- la création de deux postes de sapeur pompier professionnel.

à compter du 1^{er} novembre 2007 :

- la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- la suppression d'un poste de caporal

à compter du 1^{er} novembre 2007 :

- la suppression de 3 postes de major
- la suppression de 2 postes de sergent
- la création de 5 postes de sapeur

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-12 du : 18 octobre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 15 octobre 2007

est exécutoire à la date du : 18 octobre 2007

à compter du 1^{er} décembre 2007 :

- la suppression d'un poste de major
- la création d'un poste de sapeur

à compter du 1^{er} février 2008 :

- la suppression d'un poste de sergent
- la création d'un poste de sapeur

à compter du 31 décembre 2007 :

- la suppression des 2 postes de « dessinateur cartographe » au groupement opérations et de « développeur du volontariat » au service mission volontariat,
- la création de 2 postes de technicien supérieur territorial, les 2 agents non titulaires occupant ces postes ayant réussi le concours de technicien supérieur territorial.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 octobre 2007

OBJET

2007 – 041 – Accident en service commandé

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 12 octobre 2007 à 13h00, au conseil général, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Hamel, Huwart, Sourisseau, Térouinard, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 octobre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le règlement des dépenses non prises en charge par l'assureur du SDIS et de l'Union départementale, afférentes à l'accident dont a été victime un sapeur pompier professionnel du groupement de Dreux, le 20 septembre 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-12 du : 18 octobre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 15 octobre 2007

est exécutoire à la date du : 18 octobre 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 octobre 2007

OBJET

2007 – 042 – D.M. 2 - 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 12 octobre 2007 à 13h00, au conseil général, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Hamel, Huwart, Sourisseau, Térouinard, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 octobre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 jointe en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-12 du : 18 octobre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 15 octobre 2007

est exécutoire à la date du : 18 octobre 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 12 octobre 2007

OBJET

2007 – 043 – Programme de construction des CS et CI

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 12 octobre 2007 à 13h00, au conseil général, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Sirdey, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Hamel, Huwart, Sourisseau, Térouinard, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 11 octobre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide le programme de construction, mis à jour au mois de septembre 2007 par le conseil général, des centres de secours 4 et 5 travées et des centres d'intervention 1, 2, 3 et 4 travées et joint en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-12 du : 18 octobre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 15 octobre 2007

est exécutoire à la date du : 18 octobre 2007